

Espagnol B1

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Période de l'année : Enseignement premier semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Maison des Langues
- > Code ELP : 4K1KEB1P

Objectifs

Exploiter un répertoire simple mais élargi de vocabulaire, de structures et de formules.

Mettre en jeu les connaissances du monde hispanique nécessaires (référénts culturels, conventions sociales).

Communiquer dans un registre neutre, mais avec de la flexibilité nécessaire pour s'adapter à des situations différentes.

S'exprimer correctement malgré quelques pauses et quelques erreurs (généralement de prononciation) surtout dans des situations inattendues ou de contraintes.

Rédiger des textes d'une extension moyenne (anecdotes, biographies, messages, lettres et emails informels et formels, journaux intimes, participer à des forums, etc.)

Organiser les détails d'un voyage, poser des réclamations ou décrire des imprévus (comme des vols, accidents, etc.).

Compétences communicatives travaillées grâce aux séquences thématiques choisies par l'enseignant :

Demander la confirmation (puedes / podrías decirme si, estás seguro de que / seguro que)

Demander et exprimer l'opinion (pienso, creo, me parece, et formules négatives ; según X, desde mi punto de vista)

Présenter des arguments contraires (pero, aunque, sin embargo, también)

Exprimer la probabilité et le doute (posiblemente, seguramente, a lo mejor, seguro que, tal vez...)

Questionner sur le savoir et répondre (saber, conocer, haber oído...)

Faire des demandes de façon directe, atténuée et indirecte (me puedes, podrías, dejame, etc.)

Évaluation

- Contrôle continu :
 - 1 devoir écrit (compréhension écrite et/ou orale, et expression écrite)
 - 1 note orale facultative (productions orales évaluées au cours du semestre)
 - 1 devoir sur table (compréhension écrite et/ou orale, et expression écrite)
- Contrôle dérogatoire terminal : pendant la session d'examen (compréhension et expression écrite) 1h30.
Session de rattrapage : (compréhension et expression écrite) 1h30.

N.B. Lors des examens, le savoir grammatical sera évalué à travers les exercices de compréhension et d'expression (écrit et/ou oral), il ne sera jamais évalué de manière explicite.